

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5

Date de convocation : 20 juin 2022

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 avril 2022.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 7.5-028/2022 : TRAVAUX SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE - SUBVENTION AMISSUR

Madame le Maire rappelle que les commissions travaux et sécurité ont travaillé sur la RD 50 intra-muros : Grand'Rue, rue du Charrau, rue du Fort avec le concours de MATEC et de la DDT afin de sécuriser nos piétons et réduire la vitesse des automobilistes.

La commission propose les travaux suivants :

Rue du Charrau : écluse

Grand Rue : écluse et voie piétonne

Rue du Fort : aménagement de plots dans le prolongement des entrées nord/sud du rond-point

Ainsi que les signalisations verticales et le marquage au sol.

Ces travaux sont estimés à 16 626.65 euros HT.

Ce projet est éligible à l'aide Mosellane aux investissements spécifiques à la sécurité des usagers de la route AMISSUR.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de solliciter la subvention ci-dessus nommée.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 28 juin 2022
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20220627-2022DEL028-DE
Reçu le 01/07/2022

